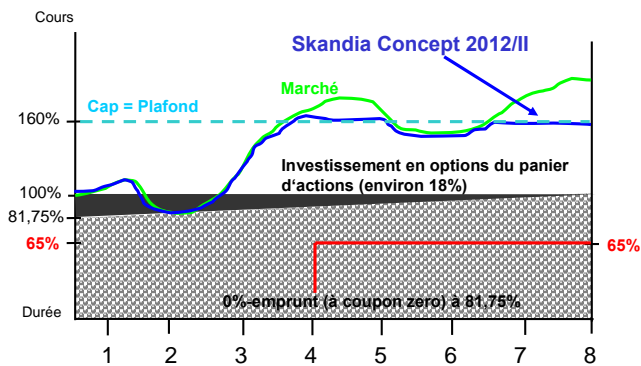


1. Qu'est-ce que le Skandia Concept 2012/II?

Avec le Skandia Concept 2012/II vous détenez un Medium Term Note ou un bon à moyen terme négociable, avec la garantie du remboursement intégral du capital investi à l'échéance de sa durée.

2. Quel est le fonctionnement exact du Skandia Concept 2012/II?

Skandia Concept 2012/II consiste en une combinaison d'un emprunt à 0% et d'options sur un panier d'actions. La part obligataire de 81,75% au début de la durée sert à garantir la protection du capital à l'échéance, dans 8 ans. La part en options d'environ 18% est investie dans les 15 «Blue Chips» suivantes: **Adidas, Axa, BASF, Canon, Coca-Cola, E-ON, General Motors, Intel, JP Morgan Chase, Nokia, SAP, Siemens, Société Générale, Swiss Re et Vodafone.**



3. Comment puis-je participer au succès du Skandia Concept 2012/II?

• Accroissement de valeur de 60%

Skandia Concept 2012/II vise un accroissement de valeur de 60% dans un laps de temps de huit ans, ce qui correspond à un rendement moyen de 6,05% par an. Au terme de la durée convenue, ce 60% sera adjoint à votre capital garanti, pour autant qu'aucune des 15 «Blue Chips» composant le panier d'actions, ne subisse une baisse supérieure à 35% pendant les 4 dernières années de vie du produit.

Le «backtesting» (simulation de rendements historiques) sur la période de juillet 1993 à juillet 2003 a révélé que, sur 1'045 périodes de 8 ans analysées, l'investisseur aurait à chaque fois obtenu un accroissement de valeur de 60%.

• Taux de participation de 60%

Si une ou plusieurs de ces actions venaient à tomber au dessous de 65% du prix d'émission au cours des quatre années précédant l'échéance, vous participerez de toute manière pour 60% à la moyenne des plus-values réalisées, sans omettre bien sûr, la garantie à 100% de votre capital de départ.

4. Combien vais-je recevoir, dans le cas d'un marché haussier des actions, et si celles contenues dans le produit haussent de plus de 60%?

Avec le Skandia Concept 2012/II nous visons une hausse attractive du capital de 60%, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 6,05%.

Simultanément nous offrons une garantie à 100% du capital, quelque pourrait être l'évolution future des 15 «Blue Chips» composant le panier d'actions. Le rendement maximum est donc limité à 160%, pour faire en sorte que le risque de Skandia reste dans des limites acceptables.

5. Pourquoi ce produit est-il conçu comme un emprunt?

C'est la variante la plus avantageuse pour ce genre de produits garantis au terme d'une durée de 8 ans.

6. Quels sont les principaux paramètres de l'émission?

Emettrice:	Deutsche Bank AG, Londres
Instrument:	Medium Term Note
Monnaie:	Franc suisse
Période de souscription:	1.9.2004 – 26.11.2004
Libération:	13.12.2004
Volume d'émission:	CHF 15 – 20 Mio.
Durée:	8 ans, 13.12.2004 – 13.12.2012
Remboursement:	20.12.2012
Prix d'émission:	100%
Commission d'émission:	3%
Remboursement minimum:	100% de la valeur nominale
Rendement escompté:	6,05% p.a. = 60% à l'échéance
Souscription minimale:	CHF 10'000. –
Coupures:	CHF 1'000. –
Marché secondaire:	La Deutsche Bank AG établit quotidiennement un prix sur les marchés secondaires
Numéro de valeur:	1901658
ISIN Code:	DE000DB091G1
Restrictions de vente:	USA, résident et citoyen

7. Si je souhaite vendre avant la date d'échéance (13.12.2012), quel montant me sera alors crédité?

La Deutsche Bank AG à Londres négocie sur les marchés secondaires et calcule journallement un cours de vente. Ce dernier dépend de plusieurs facteurs, dont les taux d'intérêt, l'évolution de la valeur des actions, leur volatilité ainsi que la corrélation existante entre elles.

8. J'ai versé 103%. Qu'est-ce qui me sera restitué dans le pire des cas?

Quelque soit la situation et l'évolution des marchés, il vous sera reversé intégralement le 100% du capital investi. La commission d'émission de 3% couvre les frais de distribution; elle n'est ni investie ni remboursée.

9. A combien s'élèvent les coûts de la garantie?

Grâce à la combinaison de l'emprunt et des options, la garantie n'entraîne pas de coûts supplémentaires.

10. A quel traitement fiscal est soumis l'investisseur, dans le cadre et pendant la durée du Skandia Concept 2012/II?

L'émission des notes n'est soumise ni à l'impôt anticipé suisse ni au droit de timbre. Selon la circulaire numéro 4 de l'Administration fédérale des contributions, les notes Skandia Concept 2012/II sont un dérivé à capital garanti transparent. Pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse, ce certificat est soumis à l'imposition de la différence selon la méthode analytique en raison de l'intérêt unique prédominant de la part obligatoire. La différence entre la valeur intrinsèque de la part obligatoire à la date de la vente, respectivement à la date du remboursement, et la valeur à la date de l'acquisition est soumise tant à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Le gain en capital de 60% est exonéré d'impôts. A l'échéance, seul l'intérêt sur la part obligatoire, donc de l'emprunt à coupon zéro, est taxé comme revenu. Dans notre exemple, le cours de l'obligation à coupon zéro à 8 ans est de 81,75% à l'émission, ce qui correspond à un taux d'intérêt intrinsèque de 2,56% (remboursement de 100% - cours initial de 81,75% = 18,25% sur 8 ans = 2,56% de taux d'intérêt intrinsèque par an).

En résumé:

- à l'achat (émission) – absence d'impôts
- à la fin de chaque année – impôts sur la fortune
- en cas de vente pendant la durée – impôts sur le revenu de la part obligatoire (imposition de la différence selon la méthode analytique)
- lors du remboursement – impôts sur le revenu de la part obligatoire (imposition de la différence selon la méthode analytique)

11. Pour quel type d'investisseurs, le Skandia Concept 2012/II est-il la solution idéale?

- Les clients qui ont une appréciation durable et sensiblement positive de l'évolution des marchés.
- Les clients insécurisés qui désirent au moins retrouver à la fin de la durée, dans 8 ans, le capital qu'ils ont investi.
- Les clients qui désirent un rendement en CHF supérieur au rendement actuel des placements obligataires en CHF à 8 ans (2.45%).
- Les clients qui craignent une hausse des taux d'intérêt et par conséquent une baisse du cours des obligations.
- Les clients qui désireraient participer au marché des actions, sans pour autant accepter de se passer de la sécurité d'une protection du capital.

12. Processus, depuis la vente jusqu'au versement de la commission

1. L'intermédiaire remplit en compagnie du requérant, le bulletin de souscription. Il contrôle bien que le bulletin de souscription soit totalement et correctement rempli. (En cas d'erreurs ou d'omissions, il pourrait s'en suivre un retard dans le processus de fonctionnement.)

Aucun transfert d'argent ne doit avoir lieu:

- aucun virement d'argent
- aucun envoi de chèques à la Deutsche Bank AG

2. L'intermédiaire envoie l'original du bulletin de souscription à la banque du requérant et la copie à Skandia Service AG.
3. La banque du requérant transfère le document par fax ou autre à la Deutsche Bank AG, Londres.
Instruction de paiement: **Settlement against Payment**
4. Après leur libération au 13.12.2004, la Deutsche Bank AG envoie les titres à la banque du requérant, et débite le compte de ce dernier du montant correspondant.
5. La banque du requérant comptabilise la transaction, soit: elle inscrit les titres dans le compte dépôt du requérant et débite simultanément son compte de couverture.
6. Le requérant envoie le relevé de son compte dépôt à son intermédiaire.
7. L'intermédiaire envoie ledit relevé à Skandia Service AG, sur la base duquel il sera procédé au paiement de la commission.